

A R R Ê T É

**Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire
3ème catégorie**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PÉRONNAS

VU l'article L3321-1 du code de la santé publique,

VU la demande présentée par :

Monsieur: MERCIER Xavier

Le jeudi 17 avril 2025

Représentant l'association : Pétanque Club

En qualité de : Vice-Président

Adresse de l'association : E6 Allée des Tilleuls 01960 Péronnas

Nom de la manifestation : Championnat Triplette Masculin secteur1

Adresse de la manifestation : Boulodrome Coubertin

Pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour la manifestation à PÉRONNAS,
Le Samedi 03/05/2025 de 08h00 à 23h00.

A R R Ê T É

ARTICLE I – Monsieur MERCIER Xavier **AUTORISÉ** à ouvrir un débit de boissons temporaire à PÉRONNAS.

ARTICLE II – Cette ouverture de débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie se tiendra Boulodrome Coubertin à PÉRONNAS le :

Samedi 03/05/2025 de 08h00 à 23h00

ARTICLE III : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur MERCIER Xavier, E6 Allée des Tilleuls 01960 Péronnas.
- Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Fait à PÉRONNAS, jeudi 17 avril 2025

Le Maire

Hélène CÉDILEAU

